



**Formulaire de vote par correspondance  
pour l'Assemblée Générale Extraordinaire de  
RHJ International SA**

**Société anonyme faisant ou ayant fait publiquement appel à l'épargne**

**Avenue Louise 326**

**1050 Bruxelles, Belgique**

**RPM n° 0866015010**

**Qui se tiendra le lundi 29 mars 2010, à 15 heures**

**Avenue Louise 326, 1050 Bruxelles, Belgique**

---

Le/la soussigné(e) :

- **Nom complet de l'actionnaire** \_\_\_\_\_

- **Adresse (ou siège social)**

(rue et n°) \_\_\_\_\_

(code postal, ville) \_\_\_\_\_

(pays) \_\_\_\_\_

propriétaire de (*indiquer le nombre*) \_\_\_\_\_ actions ordinaires de RHJ International SA,  
dont le siège social est établi à 1050 Bruxelles (Belgique), Avenue Louise 326,

participe, par la présente, à l'Assemblée Générale Extraordinaire dont l'ordre du jour est le  
suivant :

1. Réductions de capital (et, en conséquence, adaptation du montant du capital autorisé)
2. Coordination des Statuts

et déclare voter dans le sens indiqué ci-dessous\* :

|   | POUR                     | CONTRE                   | ABSTENTION               |
|---|--------------------------|--------------------------|--------------------------|
| 1. (a) Approuver une réduction de capital par absorption des pertes reportées reflétées dans les comptes annuels non consolidés relatifs à l'exercice social clôturé au 31 mars | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |

2009 et d'un montant de 91.041.322.801 JPY, cette réduction s'effectuant sans réduction du nombre d'actions et par réduction de la rubrique « Primes d'Émissions » (se chiffrant actuellement à 104.604.495.228 JPY<sup>1</sup>) telle que reprise dans les comptes non consolidés ci-dessus.

(b) Sous réserve de l'approbation par les actionnaires de la proposition de décision 1 (a) ci-dessus, (i) approuver une réduction de capital supplémentaire en vue d'augmenter les réserves disponibles (se chiffrant actuellement à 17.445.452.557 JPY<sup>2</sup>) pour les porter à 25.000.000.000 JPY, cette réduction de capital s'effectuant sans réduction du nombre d'actions (et sans remboursement aux actionnaires) et par réduction du capital social (se chiffrant actuellement à 664.424.086 EUR) d'un montant de 59.861.707 EUR (soit 7.554.547.443 JPY, sur base du taux de change JPY/EUR publié par la Banque Centrale Européenne le 2 février 2010) et, en conséquence, (ii) modifier l'article 5, paragraphe 1 des Statuts afin de refléter le nouveau montant du capital social et (iii) modifier l'article 8, paragraphe 1 des Statuts afin de réduire le montant du capital autorisé (actuellement de 663.955.470 EUR) à 604.562.379 EUR, pour l'aligner (conformément à l'article 603 du Code belge des sociétés), sur le nouveau montant du capital social.

2. Donner pouvoir au *General Counsel*, avec faculté de substitution, de réaliser la coordination des Statuts résultant des modifications mentionnées au point 1 (b) ci-dessus et d'accomplir toute autre formalité nécessaire ou utile en rapport avec ces modifications.

\* Veuillez choisir la case appropriée. Veuillez noter que votre vote sera considéré comme une abstention en l'absence d'instructions de vote pour un ou plusieurs point(s) de l'ordre du jour ou en cas d'incertitude quant aux instructions de vote.

A défaut d'instructions de vote différentes, les instructions de vote données pour l'Assemblée Générale Extraordinaire du 9 mars 2010 resteront valables pour la présente Assemblée Générale Extraordinaire.

Veuillez noter que, pour participer à cette Assemblée Générale Extraordinaire, vous devez effectuer certaines formalités de dépôt et de notification, telles que décrites dans la Convocation à l'Assemblée Générale Extraordinaire du 29 mars 2010.

Veuillez également noter que seuls les formulaires de vote par correspondance originaux signés, parvenus à RHJI (à l'attention de M. Arnaud Denis, *Investor Relations Director*, RHJ International SA, 326 avenue Louise à 1050 Bruxelles) **au plus tard le mercredi 24 mars 2010**, seront pris en considération pour le calcul du quorum de présence.

<sup>1</sup> Les montants reflétés dans les comptes non consolidés publiés, exprimés en milliers de JPY, y ont été respectivement arrondis à 91.041.322 et à 104.604.495.

<sup>2</sup> Montant arrondi à 17.445.453 dans les comptes non consolidés publiés.

Fait le (*date*) \_\_\_\_\_ 2010

A (*lieu*) \_\_\_\_\_

Par (*nom, qualité*) \_\_\_\_\_

(*signature*) \_\_\_\_\_